

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CODE FISCAL, COMMUNICATION DE MODIFICATION DES DONNÉES ET DEMANDE DE CARTE FISCALE/DUPLICATA DE LA CARTE SANITAIRE

(PERSONNES PHYSIQUES)

Informations sur le traitement des données personnelles conformément à l'article 13 du Décret législatif italien no 196 de 2003

Le Décret législatif italien (ordonnance) 30 juin 2003, no 196, "Code en matière de protection des données personnelles", prévoit un système de garanties pour protéger les traitements qui sont effectués sur les données personnelles ; on explique de manière synthétique ci-dessous la façon selon laquelle seront utilisées les données contenues dans le présent formulaire et quels sont les droits reconnus au citoyen.

Finalités du traitement des données

Le Ministère italien de l'économie et des finances et la Direction Générale des Impôts italienne désirent vous informer, notamment pour le compte d'autres sujets qui sont tenus de le faire, que dans le formulaire sont présentes différentes données personnelles qui seront traitées par le Ministère italien de l'économie et des finances et par la Direction Générale des Impôts italienne afin d'attribuer le code fiscal, d'enregistrer une modification des données de l'état civil ou de celles qui concernent le domicile, d'obtenir les informations relatives à un décès, d'envoyer la carte fiscale ou un duplicata de la Carte Sanitaire (assurance maladie). Les données détenues par le Ministère de l'économie et des finances et par la Direction Générale des Impôts italienne peuvent être divulguées à d'autres organismes publics (tels que, par exemple, les municipalités) en présence d'une norme légale ou d'un règlement, ou, encore, si cette divulgation est nécessaire pour la réalisation de fonctions officielles de manière générale. Les mêmes données peuvent également être communiquées à des personnes privées ou à des organismes publics, au cas où cela est prévu par une loi ou un règlement.

Données personnelles

Les données requises dans le formulaire doivent obligatoirement être indiquées afin d'éviter des sanctions administratives et, dans certains cas, présentant une nature pénale.

Modalités de traitement

Le formulaire sur support papier doit être remis par la personne intéressée ou par un mandataire à n'importe quel bureau de la Direction Générale des Impôts italienne.

Les personnes qui sont domiciliées à l'étranger peuvent présenter le formulaire aux services de représentation diplomatique et consulaire italiens du pays de résidence, ou dans n'importe quel bureau de la Direction Générale des Impôts italienne.

Les données seront principalement traitées par voie informatique et selon des principes qui répondent entièrement aux objectifs à poursuivre, y compris par le biais de contrôles:

- avec d'autres données détenues par le Ministère italien de l'économie et des finances et par la Direction Générale des Impôts italienne, éventuellement fournis, en vertu de la loi, par d'autres sujets
- avec des données détenues par d'autres organismes

Titulaires du traitement

Le Ministère italien de l'économie et des finances et la Direction Générale des Impôts italienne portent tous les deux la qualification de «titulaire du traitement des données personnelles» lorsque ces données sont mises à leur disposition et sous leur contrôle direct. Auprès de ceux-ci est conservée et produite, sur demande, une liste de ceux qui sont responsables.

Responsables du traitement

Les "titulaires du traitement" peuvent faire appel à des sujets appelés "responsables".

En particulier, la Direction Générale des Impôts italienne se sert des services de la société So.ge.i. Spa, en tant que responsable extérieur du traitement des données, dans la mesure où cette société représente le partenaire technologique auquel est confiée la gestion du système d'information des Archives fiscales.

Droits de la personne concernée

Auprès des titulaires ou des responsables du traitement, la personne concernée, sur le pied de l'article 7 du Décret législatif italien (ordonnance) no 196/2003, peut accéder aux informations personnelles qui la concernent afin d'en vérifier l'utilisation ou, éventuellement pour les corriger, les mettre à jour, dans les limites qui sont prévues par la loi, ou bien les effacer ou s'opposer à leur traitement, si celles-ci sont traitées au mépris de la loi. Ces droits peuvent être exercés par le biais d'une demande adressée à :

- Ministère italien de l'économie et des finances, via XX Settembre, 97 - 00187 Roma ;
- Direction Générale des Impôts italienne, Via Cristoforo Colombo, 426 c/d - 00145 Roma.

Consentement

Le Ministère italien de l'économie et des finances et la Direction Générale des Impôts italienne, en tant que sujets publics, ne doivent pas obtenir le consentement des personnes concernées pour pouvoir traiter leurs données personnelles.

Les présentes informations sont fournies en général pour tous les titulaires du traitement qui figurent ci-dessus.

